



Taxes et tarifs communaux

(Version du 11.01.2020)

Taxes de chancellerie (depuis le 11.01.2020)

Photocopies

Photocopie et impression en noir et blanc, format Din A4:	0,20 €;
Photocopie et impression en noir et blanc, format Din A3;	0,40 €;
Photocopie et impression en couleur, format Din A4:.....	0,40 €;
Photocopie et impression en couleur, format Din A3:.....	0,80 €;

Sont exempt des taxes de cet article:

- les photocopies de bulletins scolaires, de certificats scolaires et de diplômes d'études des étudiants, documents à annexer à des demandes d'emploi ou des demandes d'admission aux études supérieures et
- les photocopies ou impressions en noir et blanc format Din A4 demandées par les associations locales de la commune.

Etat Civil et Indigénat

Photocopie ou extrait national ou international d'un acte d'Etat civil ou d'Indigénat: 3,00 €

Sont exempt de cette taxe 6 extraits ou photocopies d'actes tirés lors de l'établissement de l'acte original.

Taxe forfaitaire pour l'assistance directe et personnelle aux recherches généalogiques:..... 25,00 €

Bureau de la population

Déclaration d'arrivée et de départ d'une personne:	5,00 €
Demande d'attestation d'enregistrement d'une personne:.....	5,00 €
Demande de prolongation d'une attestation d'enregistrement d'une personne:.....	5,00 €
Demande de passeport:	5,00 €
Demande de carte d'identité	5,00 €

Service technique

Autorisation à bâtir pour toute construction, transformation ou rénovation ne nécessitant pas la signature d'un architecte agréé: 20,00 € |

Autorisation à bâtir pour toute construction, transformation ou rénovation nécessitant la signature d'un architecte agréé: 40,00 € |

Introduction d'un dossier engendrant une procédure PAP..... 250,00 € |

Taxe d'infrastructure (depuis le 03.09.2004)

12,50 € par m² de surface habitable

En ce qui concerne les maisons à appartements, une taxe de **12,50 € par m² de surface habitable** est perçue par unité d'habitation distincte. Dans ce cas on comprend par unité d'habitation distincte, les appartements, les studios et autres logements que comporte un immeuble autre qu'une maison unifamiliale.

Taxe sur les chiens (depuis le 01.01.2003):

1 ^{er} et 2 ^{ième} chien par chien.....	25,00 €
A partir du 3 ^{ième} chien par chien supplémentaire.....	50,00 €

Taxe sur les tarifs à percevoir conformément au règlement sur les cimetières (à partir du 01.01.2018)

Taxes des porteurs, si le port est effectué par la commune	100,00 €
Taxe de concession: temporaire de 15 ans	80,00 €
Taxe de concession temporaire de 30 ans.....	125,00 €
Taxe de concession case columbarium de 15 ans	250,00 €
Taxe de concession case columbarium de 30 ans	500,00 €
Taxe de concession temporaire de 15 ans par emplacement autour d'un arbre au « Bëschkierfecht Laangebësch»	200,00 €
Taxe de concession temporaire de 30 ans par emplacement autour d'un arbre au « Bëschkierfecht Laangebësch»	400,00 €
Taxe d'utilisation de la morgue par cercueil pour le dépôt d'une nuit au moins	30,00 €
Taxe d'inhumation des cadavres :	
a) Confection d'une fosse, profondeur simple	400,00 €
b) Confection d'une fosse, double profondeur	550,00 €
Dépôt d'une urne dans une sépulture existante	100,00 €
Dépôt d'une urne dans un columbarium	100,00 €
Dépôt des cendres au «Bëschkierfescht Laangebësch».....	100,00 €
Taxe d'enterrement d'embryons (mort-né) et des parties de corps (membres)	75,00 €
Taxe de dispersion des cendres, si effectuée par les soins de la commune	50,00 €
Taxe d'exhumation si effectuée par les soins de la commune	400,00 €

Taxe créant un droit de raccordement à la canalisation locale (depuis le 01.06.2002)

Maisons unifamiliales	250.-€
Immeubles d'appartements par unité d'appartement	125. €
Hôtel, Maisons de soins,	500. €

Taxe créant un droit de raccordement à la conduite d'eau (depuis le 01.06.2002)

Maisons unifamiliales, hors TVA (3%).....	250 €
Immeubles d'appartements par unité d'immeuble, hors TVA (3%)	125 €
Hôtel, Maisons de soins, hors TVA (3%).....	500 €

Taxes et redevances à percevoir sur la canalisation et l'épuration des eaux usées (depuis le 1.1.2011)

Partie fixe par Ehm (équivalents habitants moyens annuels):	
a) <u>secteur des ménages:</u>	19,50 € / EH / an
b) <u>secteur industriel:</u>	68,00 € / EH / an
c) <u>secteur agricole:</u>	58,00 € / EH / an
Partie variable	
a) <u>secteur des ménages:</u>	2,10 € / m ³
b) <u>secteur industriel:</u>	0,78 € / m ³
c) <u>secteur agricole :</u>	1,05 € / m ³

Tarif et redevances à percevoir sur l'eau destinée à la consommation humaine (depuis le 1.1.2011)

Partie fixe par diamètre d'un raccordement:

- d) secteur des ménages: 6,20 € htva + 3 % TVA (0,3 €) = 6,386 € ttc
 e) secteur industriel: 21,00 € htva + 3 % TVA (0,6 €) = 21,63 € ttc
 f) secteur agricole: 18,50 € htva + 3 % TVA (0,6 €) = 19,055 € ttc

Partie variable

- d) secteur des ménages: 2,5 € htva / m³ + 3% TVA (0,075 €) = 2,575 € ttc / m³
 e) secteur industriel: 0,94 € htva / m³ + 3% TVA (0,075 €) = 0,9682 € ttc / m³
 f) secteur agricole : 1,25 € htva / m³ + 3% TVA (0,03 €) = 1,2875 € ttc / m³

Tarifs relatifs à l'enlèvement des déchets (depuis le 1^{er} janvier 2017)

Déchets ménagères: Bac de 240 l par année.....	360,00 €
Déchets ménagères: Bac de 120 l par année.....	180,00 €
Déchets ménagères: Bac de 80 l par année.....	120,00 €
Déchets ménagères: Bac de 60 l par année.....	90,00 €
Déchets ménagères: Bac de 40 l par année.....	60,00 €
Déchets ménagères: Conteneurs «gris» à 660 litres	990,00 €
Déchets ménagères: Conteneurs «gris» à 1.100 litres	1.650,00 €
Déchets ménagères: Sac plastique de 70 litres.....	4,00 €
Déchets biodégradables: Bac à 40 l muni d'une poignée de transport – par unité.....	50 €
Déchets biodégradables: Bac à 80 l – par unité.....	40 €
Déchets biodégradables: Bac de pré-triage – par unité.....	20 €
Déchets encombrantes: par m ³ avec au minimum compté 1 m ³	25,00 €
Tarif de collecte à domicile en dehors du calendrier des collectes périodiques organisées par la commune nécessitant une intervention non prévue du service technique de la commune pour l'enlèvement des ordures encombrantes, des réfrigérateurs, des installations climatiques et des appareils électroniques	10,00 €
Déchets organiques (jardin, pelouse, herbes fauchées, taille de haies) par ½ m ³ ou moindres .	1,5 €
Déchets inertes (construction, travaux, routes) par ½ m ³ ou moindres	4,00 €

Cautions et taxes pour la remise d'une clé (depuis le 1^{er} février 2017)

Caution pour une clé électronique	50,00 €
Caution pour une clé métallique	25,00 €
Perte d'une clé électronique	50,00 €
Perte d'une clé métallique	25,00 €

Cautions et taxes concernant l'utilisation du Centre sportif «Maartbësch» à Berdorf (depuis le 1^{er} février 2017):

Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2016-04

Pour toutes les installations les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

Cautions pour les autres utilisateurs:

Salle des sports: Installations sanitaires et salle de régie inclus:	100,00 €
Comptoir, foyer d'entrée et installations sanitaires au rez-de-chaussée:	100,00 €

Taxes:

Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe.

Les présentes taxes sont fixées dans les cas et pour les utilisateurs suivants:

a. Salle des sports par heure: Installations sanitaires et salle de régie inclus:

particuliers	15,00 €
autres associations	15,00 €

b. Salle des sports par période de 36 heures: Installations sanitaires et salle de régie inclus:

particuliers	200,00 €
autres associations	200,00 €
sociétés privées	400,00 €

c. Cafeteria, comptoir et installations sanitaires au rez-de-chaussée par période de 36 heures:

particuliers	100,00 €
autres associations	200,00 €
sociétés privées	750,00 €

Dans les cas b. et c. de cet article, la taxe à payer pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures est majorée de 5 % de son montant initial.

Cautions et taxes concernant l'utilisation du Centre Culturel «A Schmadds» à Berdorf (depuis le 1^{er} février 2017)

Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2016-04

Cautions:**Caution pour la location de la cuisine avec appareils électriques ou matériel accessoire**

Associations locales	50 €
----------------------------	------

Pour les autres installations les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

Cautions pour tous les autres utilisateurs:

Location d'une des salles de réunion	exempt de caution
Foyer d'entrée: Comptoir, réfrigérateurs	50 €
Salle principale: Comptoirs, réfrigérateurs	150 €
Cuisine vierge	25 €
- avec appareils électriques	100 €
- avec matériel accessoire	50 €
Ecran avec beamer (fixe ou mobile)	50 €
Installation de sonorisation	25 €
Système de spots	25 €

Taxes:

Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe

Les présentes taxes sont fixées par période de réservation de 36 heures dans les cas et pour les utilisateurs suivants.

Location d'une des salles de réunion

Particuliers	25 €
Autres associations	25 €
Sociétés privées	50 €

Foyer d'entrée avec comptoir et réfrigérateurs

Particuliers	100 €
Autres associations	200 €
Sociétés privées	400 €

Cuisine vierge

Particuliers	25 €
Autres associations	25 €
Sociétés privées	25 €

a. avec appareils électriques	
Particuliers.....	50 €
Autres associations	100 €
Sociétés privées.....	100 €
b. avec matériel accessoire	
Particuliers.....	100 €
Autres associations	200 €
Sociétés privées.....	300 €
Salle principale avec comptoirs et réfrigérateurs	
Particuliers.....	200 €
Autres associations	200 €
Sociétés privées.....	750 €
Installation de sonorisation	
Particuliers.....	25 €
Autres associations	25 €
Sociétés privées.....	50 €
Ecran avec beamer (fixe ou mobile)	
Particuliers.....	25 €
Autres associations	25 €
Sociétés privées.....	50 €
Système de spots	
Particuliers.....	25 €
Autres associations	25 €
Sociétés privées.....	50 €
Pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures, la taxe à payer est majorée de 25 % de son montant initial.	

Cautions et taxes concernant l'utilisation de la maison culturelle et de loisir «A Weewesch» à Berdorf (depuis le 1^{er} février 2017)

Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2016-04

Cautions:

Les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

Cautions pour tous les autres utilisateurs:

Maison entière	100 €
Ecran avec beamer (fixe ou mobile)	50 €
Installation de sonorisation	25 €

Taxes:

Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe

Les présentes taxes sont fixées par période de réservation de 36 heures dans les cas et pour les utilisateurs suivants.

Maison entière: Location dépassant une journée

Les présentes taxes sont fixées par période de réservation de 36 heures dans les cas et pour les utilisateurs suivants.

Particuliers.....	100 €
Autres associations	100 €
Sociétés privées.....	200 €

La taxe à payer pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures est majorée de 25 % de son montant initial.

Maison entière: Location inférieure à 5 heures par location

Particuliers.....	25 €
Autres associations	25 €

Sociétés privées.....	50 €
Installation de sonorisation	
Particuliers.....	25 €
Autres associations	25 €
Sociétés privées.....	50 €
Ecran avec beamer (fixe ou mobile)	
Particuliers.....	50 €
Autres associations	50 €
Sociétés privées.....	100 €

Cautions et taxes concernant l'utilisation et l'exploitation des places et sites publics, culturels et de loisir (depuis le 1^{er} février 2017)

Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2016-04

Cautions:

Pour toutes les installations les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

Cautions pour les autres utilisateurs:

amphithéâtre:.....	200,00 €
football:.....	200,00 €
maatbesch:.....	200,00 €
autres lieux:.....	200,00 €

Taxes:

Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe

Toutes les taxes d'utilisation des lieux sont d'application par période de 36 heures conformément aux dispositions ci-dessous. Pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures, la taxe à payer est majorée de 25 % de son montant initial

a. amphithéâtre:

L'organisation de concerts, de pièces de théâtres, de représentations artistiques, de présentations de films et de cérémonies religieuses offerts à titre gratuit n'est pas soumise au paiement d'une taxe pour ce site.

Taxes pour les organisations du même genre soumises à un droit d'entrée ou avec un but commercial et pour toute autre organisation:

particuliers	250,00 €
autres demandeurs	250,00 €
sociétés privées	750,00 €

b. football

particuliers	250,00 €
autres demandeurs	250,00 €
sociétés privées	750,00 €

c. maatbesch:

L'organisation de concerts, de pièces de théâtres, de représentations artistiques, de présentations de films et de cérémonies religieuses offerts à titre gratuit n'est pas soumise au paiement d'une taxe.

Taxes pour les organisations du même genre soumises à un droit d'entrée ou avec un but commercial et pour toute autre organisation:

particuliers	250,00 €
autres demandeurs	250,00 €
sociétés privées	750,00 €

d. petanque:

Pour l'organisation d'un tournoi de pétanque soumis à un droit d'entrée seulement:

particuliers	25,00 €
--------------------	---------

autres demandeurs	50,00 €
sociétés privées	50,00 €
e. VTT	
Pour l'organisation d'une compétition VTT soumise à un droit d'entrée seulement:	
particuliers	25,00 €
autres demandeurs	50,00 €
sociétés privées	50,00 €
f. beach-volley»	
Pour l'organisation d'un tournoi de beach-volley soumise à un droit d'entrée seulement:	
particuliers	25,00 €
autres demandeurs	50,00 €
sociétés privées	50,00 €
g. autres lieux	
particuliers	250,00 €
autres demandeurs	250,00 €
sociétés privées	750,00 €

Taxe pour une nuit blanche (depuis le 1^{er} février 2017):

Par nuit 12,39 €

Taxes réglant la location de matériel et la mise à disposition de personnel du service technique et du service d'incendie (à partir du 11.11.2018)

Mise à disposition du matériel ou du personnel du service technique suivant les tarifs suivants:

Plaque vibrante	35 € par jour
Rouleau vibreur	60 € par jour
Groupe électrique à 220 V	25 € par jour
Groupe électrique à 380 V	35 € par jour
Compresseur	60 € par jour
Remorque pour tracteur	25 € par jour
Hache-paille avec personne	70 € par heure
Tracteur avec balai avec chauffeur	80 € par heure
Tracteur avec faucheuse-débroussailleuse à bras (avec chauffeur)	80 € par heure
Tracteur avec chauffeur	65 € par heure
Camionnette avec chauffeur	45 € par heure
Ouvriers (salarié à tâche manuelle)	30 € par heure par personne

Tarifs de la vente de bois à des personnes privées (depuis le 01.01.2015)

Bois long entreposé au bord de la route	42 €/m3 htva + 8% tva = 45,36 €/m3 ttc
Bois de chauffage (stère)-entreposé au bord de la route	50 €/stère htva+8% tva = 54,00 €/stère ttc
Bois de chauffage (stère)-livraison à la maison	65 €/stère htva + 8% tva = 70,20 €/stère ttc
Découpage du bois en morceaux de 25 ou 33 cm:	
	supplément de 30 €/stère htva + 8% tva = 32,40 €/stère ttc
Arbres tombés	25 €/m3 htva + 8% tva = 27,00 €/m3 ttc

Tarifs de l'abonnement d'une carte dite «Night Card Berdorf» (depuis le 01.07.2012)

Abonnement annuel de la «Night Card Berdorf» :	
Pour les jeunes de 17 à 26 ans	50 €
Pour les adultes à partir de 27 ans	100 €
Abonnement semestriel de la «Night Card Berdorf»	
Pour les jeunes de 17 à 26 ans	25 €
Pour les adultes à partir de 27 ans	50 €
Gratuité offert aux étudiants sur présentation d'un certificat scolaire récent ou d'une carte d'étudiant	

Tarif du service repas sur roues (depuis le 01.01.2014):

Par repas..... 12,00 €